



TEXTE n° 101
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

10 avril 2025

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la résolution LP.3(4)
portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996
à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers
résultant de l'immersion de déchets et autres matières*

*L'Assemblée nationale a rejeté, en première lecture, le projet de loi
adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée.*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 avril 2025.

*La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

Voir les numéros :

Sénat : 715 (2023-2024), 258, 259 et T.A. 51 (2024-2025).

Assemblée nationale : 942 et 1186.
